

CFF: investissements majeurs pour le Tessin

Des gares rénovées et de nouveaux trains: les CFF investissent plus de 1,5 milliard de francs d'ici 2020 pour préparer le Tessin au développement de la Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA). Une partie de la gare de Lugano modernisée a été inaugurée hier. Le tunnel de base du Ceneri ne sera probablement achevé qu'en 2019, mais le nouveau matériel roulant est déjà là. Le patron des CFF Andreas Meyer et le conseiller d'Etat tessinois Claudio Zali ont fait le trajet de Bellinzona à Lugano à bord du nouveau train pendulaire ETR 610. Des travaux de rénovation ont également démarré dans la gare du chef-lieu cantonal Bellinzona. Ils devraient être terminés d'ici l'ouverture du tunnel de base du Gothard, le 11 décembre 2016. A la gare de Lugano, le chantier a démarré en 2012 déjà. La partie historique du bâtiment est désormais assainie, mais la finition du hall central durera jusqu'en 2016. Parallèlement, le funiculaire qui relie la gare au centre historique de la ville au bord du lac sera également rénové. Des bus prendront le relais durant les deux années à venir. — (ats)

CAISSE UNIQUE: le Tessin pas compétent pour les recours

A l'instar d'autres cantons, le Tessin n'entrera pas en matière sur les recours déposés contre les assureurs maladie, accusés de biaiser les informations en vue de la votation sur la caisse unique. Le Conseil d'Etat tessinois estime ne pas être compétent et renvoie au Tribunal fédéral, qui tranchera. Berne, Bâle-Ville, Genève et Vaud ont déjà exprimé le même avis. Tous les recours critiquent les assureurs, qui informeraient de manière unilatérale dans leurs brochures contre la caisse unique. Du point de vue des cantons, ils ne sont pas compétents, car les magazines des assureurs sont distribués dans tout le pays. Le Tribunal fédéral aura le dernier mot. Les plaintes déposées dans les cantons de Berne et de Bâle-Ville ont été transmises à la Haute Cour. — (ats)

ASILE: Simonetta Sommaruga fait confiance à la population

De tous les dossiers de la compétence du Département fédéral de justice et police (DFJP), celui de l'asile est clairement celui qui se distingue actuellement. Pour preuve, ce thème a accaparé l'essentiel des discussions jeudi lors de la traditionnelle promenade estivale le long de l'Aar (BE) en compagnie de Simonetta Sommaruga entourée de tous ses chefs de service. La restructuration en cours du domaine de l'asile en Suisse est nécessaire pour le rendre crédible, a déclaré la conseillère fédérale. Entre la gauche qui veut être plus généreuse et l'UDC qui multiplie les interventions contre la politique d'asile, Simonetta Sommaruga est convaincue de pouvoir compter sur le soutien de la population. A condition d'être transparent et d'expliquer au peuple ce qui se passe, a-t-elle souligné. Le domaine de l'asile est une mosaïque, a-t-elle imaginé. Cantons, Confédération et Union européenne (UE), via les accords de Dublin, ont chacun leur rôle à jouer. — (ats)

Les faux-fuyants de Saint-Amans

ÉCHANGE AUTOMATIQUE. *L'argumentaire du directeur de l'OCDE est incohérent et manque singulièrement de sérieux. Tour d'horizon.*

PHILIPPE BRAILLARD*

Le 21 juillet dernier, l'OCDE a publié l'ensemble des documents concernant la nouvelle norme internationale relative à l'échange automatique d'informations en matière fiscale. On connaissait déjà la norme commune de déclaration et de diligence (Common Reporting Standard) et le modèle d'accord, adoptés en février dernier par le G20. Ces documents viennent d'être complétés par les commentaires interprétatifs et par les solutions informatiques concernant l'application de cet échange d'informations. C'est en septembre prochain que les ministres des finances du G20 auront à confirmer cette norme et ses modalités d'application ainsi définies. A l'occasion de la présentation de ces documents, Pascal Saint-Amans, le directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, a évalué positivement le rôle de la Suisse. Dans une interview accordée au quotidien *Le Temps*, il a déclaré que notre pays avait été très actif dans le développement de ce standard et qu'il n'avait pas cherché à retarder le processus. Il a ajouté que les banques suisses avaient été très constructives dans la mise au point d'un outil informatique permettant de faire baisser les coûts de mise en œuvre du standard. En conclusion, selon lui, «la Suisse a clairement démontré son intention de tourner la page». Cette appréciation très positive dans la bouche du responsable des affaires fiscales de l'OCDE qui n'avait jusqu'ici jamais ménagé la Suisse et son secret bancaire, est certes flatteuse et réjouissante pour les autorités helvétiques en charge des questions financières et fiscales internationales. Les efforts et la bonne foi de notre pays sont ainsi reconnus. Toutefois, au-delà de ces appréciations positives, voire élogieuses, plusieurs des

passages de cette interview ne peuvent que susciter une légitime inquiétude quant à la réelle efficacité de cette nouvelle norme mondiale et surtout quant à la garantie de son application par toutes les places financières de manière égale. En effet, face aux questions pertinentes qui lui furent posées par le journaliste, le haut fonctionnaire de l'OCDE a été manifestement pris de court.



LES AUTORITÉS SUISSES N'ONT PAS LIEU D'ÊTRE RASSURÉES. ELLES DEVRONT RESTER ACTIVES POUR S'ASSURER QUE SOIENT ENFIN RESPECTÉES LES CONDITIONS LÉGITIMES QU'ELLES ONT POSÉES QUANT À L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS.

Il s'est gargarisé de bonnes paroles et de promesses, ce qui est loin d'être convaincant, bien au contraire. Arrêtons-nous ici sur quatre exemples flagrants de cette spécieuse et lénifiante dialectique. Interpellé tout d'abord sur le problème de l'identification des ayants droit dans certains Etats américains, au premier rang desquels le Delaware, identification qui est quasiment impossible en raison de l'existence de structures totalement opaques, telles les Limited Liability Companies (LLC), Pascal Saint Amans se borne à répondre que ce problème est identifié et qu'il appartiendra au Forum mondial sur la transparence fiscale d'exercer les pressions nécessaires pour régler ce problème. C'est déjà ce qu'il affirmait de manière rassurante il y a près de deux ans dans une interview au quotidien *Tages Anzeiger*, en déclarant que l'OCDE avait chaudement recommandé aux Etats-Unis de modifier la législation de cet Etat de l'Union. Or, force est de constater qu'entretiens cette situation n'a pas évolué. D'une part, le Forum mondial n'a exercé aucune réelle pression sur les Etats-Unis et, d'autre part, sur les démarches de certains sénateurs américains, tel Carl Le-

vin, pour contraindre les Etats américains à assurer une réelle identification de tous les ayants droit économiques, sont restées jusqu'à aujourd'hui sans succès. Deuxièmement, lorsqu'on l'interroge sur le fait que la norme adoptée par l'OCDE dispense les institutions financières américaines d'identifier les ayants droit économiques des comptes détenus par des structures juridiques situées

clients de banques américaines d'échapper totalement pour autant qu'ils évitent ces valeurs. Ensuite, comment le représentant de l'OCDE ose-t-il prétendre qu'une retenue à la source de 30% serait l'équivalent de l'échange automatique d'informations, alors que cette même OCDE n'a cessé d'affirmer le contraire lorsque la Suisse cherchait à faire reconnaître son système Rubik de retenue

Quatrièmement, les réponses de ce haut responsable de l'OCDE manifestent, au-delà même des incohérences et du manque de sérieux des arguments utilisés, un autre problème fondamental qui ne peut que susciter l'inquiétude. Il ne suffit pas en effet d'affirmer, comme le fait Pascal Saint-Amans, qu'un problème est identifié pour considérer qu'il va être réglé. Cela d'autant plus si l'on renvoie constamment, comme il le fait, au contrôle et au suivi ainsi qu'aux éventuelles pressions contre les récalcitrants dont devra se charger le Forum mondial sur la transparence. On ne peut en effet qu'être sceptique en raison de l'arbitraire, de l'absence de rigueur et des biais politiques qui sont au cœur du fonctionnement de ce forum et qui ont notamment conduit la Suisse à être le seul membre de l'OCDE recalé lors de la phase I de l'examen par les pairs alors que n'ont pas été vraiment pris en compte les sérieux problèmes existant aux Etats-Unis et au Royaume-Uni en matière d'identification des ayants droit économiques.

à la source comme équivalent à l'échange automatique?

Troisièmement, que répond Pascal Saint-Amans à la question posée par le fait que les Etats-Unis ne sont pas prêts à accorder pleinement la réciprocité à leurs partenaires dans le cadre de l'échange automatique d'informations fiscales? Il doit bien reconnaître qu'il y a là une asymétrie qui pose problème puisque les Américains ne fourniront des informations que sur les seuls intérêts et les dividendes, alors qu'ils recevront, en vertu de la norme adoptée par l'OCDE, des informations beaucoup plus larges. Il ajoute cependant que ce problème est identifié et que «cette situation n'est pas éternelle» puisque «les Etats-Unis ont pris l'engagement de réduire cette asymétrie». Une asymétrie qui est toutefois appelée à perdurer en raison des fortes oppositions existant au Congrès américain à l'égard de ce principe de réciprocité. En outre, les banques américaines, qui accueillent de très nombreux comptes de clients étrangers non fiscalisés, sont très actives pour empêcher qu'une pleine réciprocité dans l'échange d'informations ne porte gravement atteinte à leurs intérêts.

A la lumière de ces quelques illustrations, on ne peut que constater que les autorités suisses n'ont pas lieu, contrairement à ce qu'affirme Pascal Saint-Amans, d'être rassurées. Elles devront au contraire rester vigilantes et actives pour s'assurer que soient enfin respectées les conditions légitimes qu'elles ont posées quant à l'échange automatique d'informations, en particulier une efficace identification de tous les ayants droit économiques et une réelle réciprocité. C'est à ce prix que l'échange automatique d'informations répondra à l'exigence d'un véritable level playing field et évitera ainsi de conduire à d'énormes distorsions de compétitivité entre places financières.

* Université de Genève

La correspondance interdite d'utilisation

AFFAIRE HILDEBRAND.

Christoph Blocher a remporté une première manche. Ses échanges avec le journal Weltwoche ne pourront pas être utilisés contre lui.

Poursuivi par la justice zurichoise pour violation du secret bancaire dans le cadre de l'affaire Hildebrand, le vice-président de l'UDC et ancien conseiller fédéral Christoph Blocher gagne une manche importante. Le Tribunal fédéral (TF) interdit toute utilisation de la correspondance échangée avec le journal *Weltwoche*. Contrairement au Ministère public zurichois, le TF défend une conception large de la protection des sources journalistiques, qui n'engage pas seulement les docu-

ments et pièces en main des journalistes, mais aussi les données en possession des personnes avec qui ils ont été en contact. Par conséquent, tous les objets saisis au domicile de Christoph Blocher et dans ses bureaux, qui avaient été perquisitionnés sur ordre du Ministère public zurichois, ne pourront pas servir aux magistrats cantonaux dans leur enquête contre l'ex-conseiller fédéral. Sur ce point controversé, le TF accepte le recours de l'ex-conseiller fédéral. Ce dernier s'était opposé à la levée des scellés touchant la correspondance qu'il avait échangée avec un rédacteur de la *Weltwoche*. Le TF ne donne pas raison sur toute la ligne à Christoph Blocher. Il considère que les perquisitions faites à son domicile et dans ses bureaux, le 20 mars 2012, étaient admissibles. Comme les faits reprochés à Christoph Blocher n'ont pas de lien avec

sa fonction d'ancien conseiller fédéral, les juges zurichois n'avaient pas à solliciter au préalable une autorisation des collèges présidentiels des Chambres fédérales, contrairement à ce que prétendait le tribunal UDC. De plus, s'agissant du contrôle rétroactif des télécommunications, le TF donne aussi raison au Ministère public zurichois. Il juge que celui-ci a agi de manière correcte. Dans un communiqué diffusé jeudi, le parquet zurichois précise que son enquête se poursuit. Elle vise l'ancien conseiller fédéral, ainsi que deux autres personnes suspectées elles aussi de violation du secret bancaire. En décembre 2011, Christoph Blocher avait tenté d'encourager le député thurgovien UDC Hermann Lei et un informaticien de la banque Sarsasin à transmettre le dossier bancaire du couple Hildebrand à la *Weltwoche*. — (ats)

L'ambassadeur russe regrette les sanctions

Alexander Golovine a malgré tout noté que la Suisse agit avec prudence en ne reprenant pas les mesures européennes.

L'ambassadeur russe à Berne, Alexander Golovine, regrette les mesures prises par la Suisse dans le cadre du conflit ukrainien. Il note toutefois que le Conseil fédéral «agit avec prudence et n'adopte pas hâtivement les décisions de l'Union européenne et des Etats-Unis».

La Russie constate que la Suisse a renforcé ses mesures restrictives à son encontre, affirme M. Golovine dans une interview publiée jeudi par l'*Aargauer Zeitung* et la *Südschweiz*. Moscou le regrette et attend que ces mesures soient levées prochainement. Le diplomate comprend «très bien» la différence entre des sanc-

tions et les mesures helvétiques, qui visent à éviter que ces sanctions ne soient contournées via la Suisse.

Mais il voit, dans le même temps, que plusieurs rencontres bilatérales ont été annulées et que la Suisse a interdit les exportations d'armes vers la Russie. Le Conseil fédéral a décidé en mars de ne pas imposer de sanctions à la Russie, contrairement aux Etats-Unis et à l'UE. Il a cependant prononcé le 2 avril une interdiction de nouer de nouvelles affaires avec les personnes ciblées par les sanctions européennes et l'obligation de déclarer les relations déjà entretenues sans délai. Le gouvernement ne veut pas que la Suisse soit utilisée pour les contourner, et sa place financière soupçonnée de profiter de la situation. Réagissant à un nouveau tour de vis américain et européen, Berne a complété sa liste lundi en y inscrivant 26 nouvelles personnes et 18 entités. — (ats)